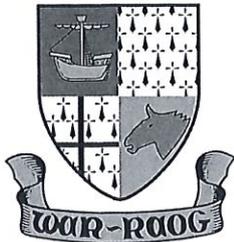


PENMARC'H



Ville
de
PENMARC'H
Finistère

N°acte : AR 2021-216 PM

Classification : 6.1 Police Municipale

Arrêté de circulation

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE PENMARC'H

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le Code de la Route et notamment les Articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R411-8, R 411-25 à R 411-28 ;

Vu la loi 82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

OBJET :

Routes barrées

Travaux d'aménagement du centre bourg

Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;

Lieu :

Route Départementale D-785

Entre la mairie et le carrefour à feux de la rue François Merrien

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ;

Vu la délégation de signature de Madame le Maire pour son adjoint Mr Denis STEHAN et son délégué Mr Jean Pierre SAVINA, pris par arrêté n° 2020-018 du 04 juillet 2020 ;

Date d'effectivité de l'acte :

Du 25/05/2021 au 08/06/2021

Vu la demande de l'entreprise COLAS de fermer à la circulation entre la mairie et le carrefour à feux de la rue François Merrien pour permettre la deuxième phase des travaux d'aménagement du centre Bourg ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la Sécurité et de l'Ordre Public, de réglementer la circulation et le stationnement sur les voies du lieu indiqué et pour la période d'effectivité de l'acte, du 25/05/2021 au 08/06/2021, afin de permettre à l'entreprise de réaliser ses travaux.

ARRETE :

ARTICLE 1 : L'arrêté AR-2021-065 est abrogé.

ARTICLE 2 : La portion de la départementale D-785 entre la mairie et le carrefour à feux de la rue François Merrien sera fermée à la circulation pour permettre la deuxième phase des travaux d'aménagement du centre Bourg
Les déviations se feront par les rues adjacentes comme indiqué sur le plan joint au présent arrêté.

ARTICLE 3 : L'accès aux riverains et aux commerces sera préservé. L'accès à la poste et à la Mairie se fera depuis le parking de la salle Cap Caval.

ARTICLE 4 : Un accès piéton sera préservé. Les piétons sont tenus d'emprunter les voies de circulation indiquées par la signalisation présente et devront être guidés en toute sécurité.

ARTICLE 5 : Les mesures édictées ci-dessus, seront matérialisées et gérées par une signalisation conforme à la réglementation et mise en place par l'entreprise COLAS réalisant les travaux.

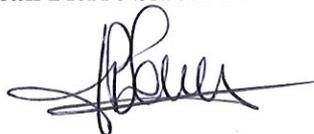
ARTICLE 6 : Après l'achèvement des travaux, l'entreprise COLAS est tenue d'enlever tous les décombres, terres, dépôts de matériaux, gravois et immondices, de réparer immédiatement tous les dommages qui auraient été causés au domaine public ou à ses dépendances, de rétablir dans leur premier état les fosses, talus, accotements, chaussées ou trottoirs qui auraient été endommagés et d'enlever la signalisation de chantier.

ARTICLE 7 : Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune de Penmarc'h.

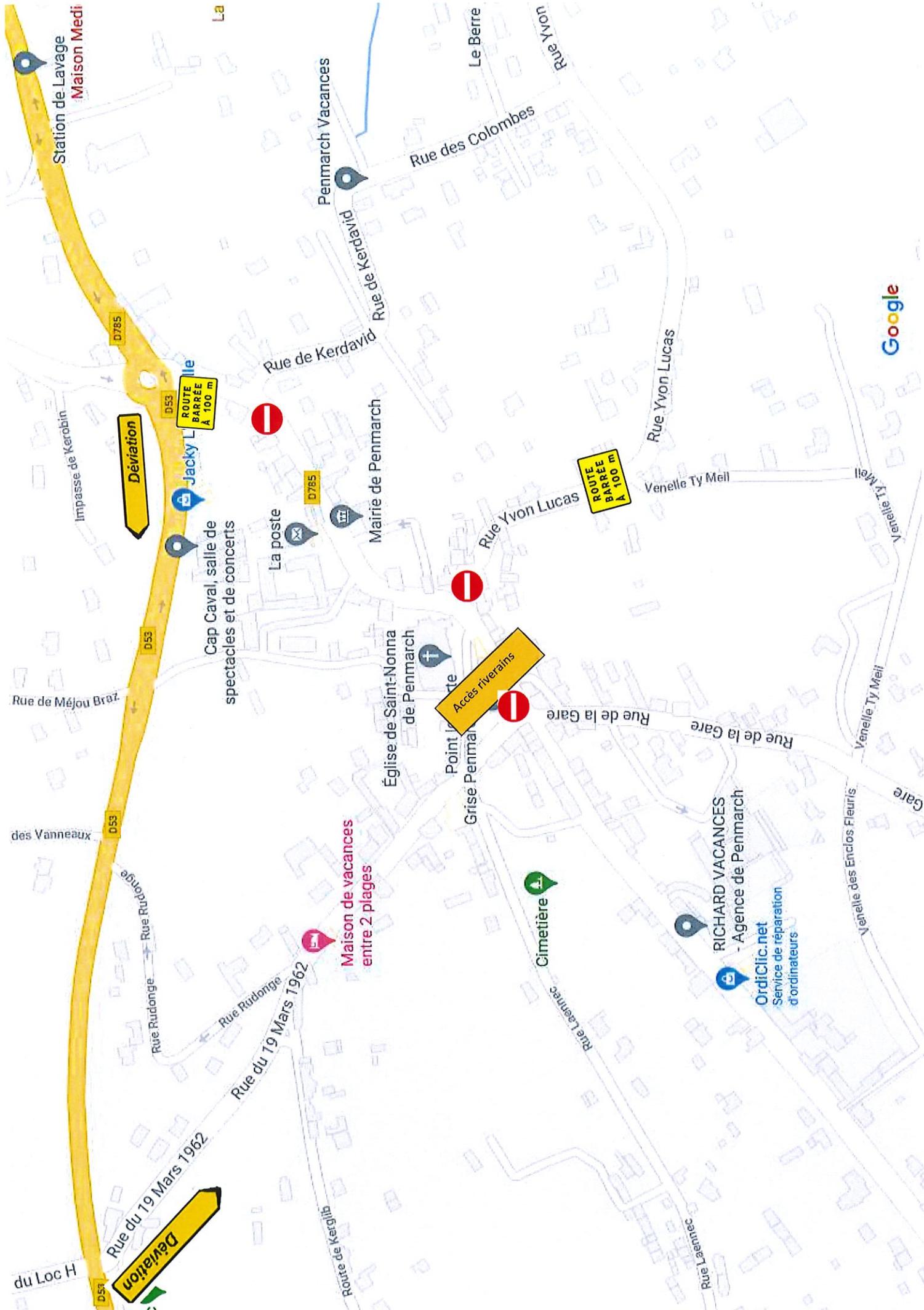
ARTICLE 8 : La direction générale des services de la Commune de Penmarc'h, Monsieur le Policier municipal de Penmarc'h, Monsieur le Chef de la brigade de gendarmerie et l'entreprise COLAS sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PENMARC'H, le 19 mai 2021

**Pour la Maire et par délégation
Jean Pierre SAVINA**



Les informations personnelles recueillies à partir de ce formulaire sont nécessaires pour préciser la ou les finalité(s). Elles sont enregistrées et destinées au service/responsable de traitement. Vous disposez de droits sur les données vous concernant que vous pouvez exercer auprès du délégué à la protection des données de la collectivité, en adressant une demande par écrit accompagnée d'un justificatif d'identité au service concerné à l'adresse suivante : st@penmarch.fr. Pour connaître vos droits et les modalités pour les exercer, veuillez consulter la notice d'information affichée : (site internet, tableau d'affichage école et/ou mairie...)



Station de Lavage
Maison Medi

Penmarch Vacances

Rue des Colombes

Le Berre
Rue Yvon

Déviation

ROUTE BARRE A 100 m

Cap Caval, salle de spectacles et de concerts



La poste

D785

Mairie de Penmarch

Rue Yvon Lucas

ROUTE BARRE A 100 m

Venelle Ty Meil

Rue de Méjou Braz

D53

Accès riverains



Église de Saint-Nonna de Penmarch



Cimetière

Rue de la Gare

Point de vue
Grise Penmarc'h



Rue de la Gare

RICHARD VACANCES
- Agence de Penmarch

OrdiClic.net
Service de réparation d'ordinateurs

Venelle des Enclos Fleuris

Gare

des Vanneaux

D53

Rue Rudouge

Rue du 19 Mars 1962

Maison de vacances entre 2 plages



Déviation

du Loc H

D53

Rue du 19 Mars 1962

Route de Kerglib

Rue L'annec

Rue L'annec

Venelle des Enclos Fleuris